



**AVIS DU CONSEIL DE LA CULTURE,
DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENVIRONNEMENT**

SUR

**LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF
DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2010**

Adopté en séance plénière du 27 janvier 2010

REMARQUES GÉNÉRALES DU CCEE

SUR LE PROJET DE BUDGET PRIMITIF DE LA RÉGION POUR L'EXERCICE 2010

Sur la forme

Le CCEE constate que ce projet de budget primitif qui tient compte des avis formulés par le CESR et le CCEE est fortement imprégné des mutations imposées par les changements climatiques et l'épuisement des énergies fossiles. Aussi, le Conseil se félicite-t-il de la prise en compte de ces éléments contextuels et du développement par la collectivité régionale d'une politique publique à caractère social en accordant par exemple des aides aux plus défavorisés pour s'équiper en chauffe-eau solaire, tout en veillant à ce que ces aides ne génèrent pas de spéculation.

Sur le fond

Ce projet de budget qui apparaît bien comme étant celui d'une fin de mandature est maîtrisé tant en dépenses qu'en recettes :

- en dépenses, les autorisations de programmes (324,297 M€) sont en baisse de 7,8 % par rapport à 2009 en raison de la clôture des grands travaux. Il en est de même pour les dépenses de fonctionnement : les autorisations d'engagement de 2010 (212,626 M€) diminuent de 1,9 % par rapport à 2009 malgré les nouvelles compétences transférées et le fait que la Région compte 545 agents supplémentaires en 2010 (1376 au 31 décembre 2009 contre 831 au 31 novembre 2008) ;
- en recettes, la collectivité ne fait également aucun recours à l'emprunt et ne procède pas à une hausse des taux de la fiscalité régionale. Ce choix laisse aux futurs élus régionaux, des marges de manœuvre pour leur projet de mandature. Ils pourront en effet les utiliser dans le cadre de décisions modificatives au budget de l'exercice 2010.

S'agissant des recettes, le CCEE partage l'inquiétude du Conseil régional à propos de la suppression de la taxe professionnelle, d'autant que celle-ci ne sera compensée que pour 2010. De plus, comme mentionné dans le rapport de présentation (p. 9) la suppression de cette taxe participe à une diminution importante des marges de manœuvre de la collectivité régionale (mais aussi celles des autres collectivités locales) qui, à terme, aura un budget trop dépendant des dotations de l'État. Ces dotations qui correspondent à la compensation des transferts de compétences (DGD, DRES, DGF) sont pour ce budget 2010 en augmentation (0,60 % prévu par la loi de finances). Mais, le seront-elles encore pour les exercices à venir ? Par ailleurs, ces recettes restent fragiles, le CCEE en veut pour preuve les difficultés qu'a la collectivité régionale pour obtenir de l'État une juste compensation pour les charges transférées par la loi du 13 août 2004 (formation sociale et sanitaire, inventaire du patrimoine culturel, personnel TOS, routes nationales et DDE, ...).

Culture

L'examen du projet de budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2010 appelle les remarques et constats suivants de la part de la commission.

En premier lieu, elle tient à signaler la difficulté qu'elle a eu à effectuer les comparatifs budgétaires 2010/2009 pour le secteur spécifique de la culture, dans la mesure où pour 2010, sa ligne budgétaire a été regroupée avec celle du sport et des loisirs. L'évolution des tendances budgétaires propres au secteur de la culture s'en est donc trouvée nettement moins transparente que dans la présentation des exercices précédents.

Le contenu de ce secteur loisirs suscite d'ailleurs l'interrogation de la commission, d'autant qu'elle n'en a pas trouvé la déclinaison dans le rapport sectoriel.

La commission prend note, après examen de ce projet de budget primitif, des éléments chiffrés ci-dessous :

Les nouvelles Autorisation de Programme (AP) proposées pour 2010 pour le secteur de la culture, du sport et des loisirs¹ se chiffrent à **74.400 M€** dont :

- 4.465 M€ pour des travaux et l'équipement des structures muséales et du CRR (soit 6 % du total des AP) ;
- 1.450 M€ d'aide aux communes pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs (1.95 %) ;
- 1.050 M€ d'aide aux activités et équipements culturels (1.41 %) ;
- 67.050 M€ pour la réalisation de la MCUR (90.12 %).

Concernant les nouvelles Autorisations d'Engagement (AE) proposées pour 2010, pour ce même secteur de la culture, du sport et des loisirs², elles s'élèvent à **13.502 M€** pour permettre :

- le fonctionnement des structures muséales à hauteur de 2.770 M€ (soit 20.52 % du total des AE) ;
- le fonctionnement du CRR à hauteur de 1.180 M€ (8.74 %) ;
- l'aide aux associations culturelles à hauteur de 2.700 M€ (20 %) ;
- l'aide aux associations sportives à hauteur de 3.030 M€ (22.44 %) ;
- le fonctionnement de la MCUR à hauteur de 0.972 M€ (7.20 %).

La commission s'interroge par ailleurs, sur la signification de certains taux figurant dans le tableau relatif aux capacités d'engagement³ et qui indiquent l'évolution 2009/2010.

En effet, en prenant l'exemple du secteur culture, sport et loisirs, le tableau en question indique un taux d'évolution de 16 %, alors que la capacité d'engagement passe de 23.078 M€ en 2009 à 87.902 M€ en 2010 (soit un taux d'augmentation de 281 %).

¹ Cf. rapport de présentation, p. 4

² Cf. rapport de présentation, p. 6

³ Cf. rapport de présentation, p. 18

Concernant les crédits de paiement⁴, alors qu'ils sont globalement en baisse par rapport à 2009 (- 27 %), la commission note avec satisfaction que ceux relatifs au pôle du développement humain (formation, enseignement, culture et sport) sont constants ou en hausse.

À ce titre, les crédits de paiement du secteur culture, sport et loisirs bénéficient d'une hausse de 3.9 % par rapport à 2009 avec la décomposition suivante : 2.1 % de hausse sur les crédits de paiement relatifs au fonctionnement et 6.5 % de hausse sur les crédits de paiement relatifs à l'investissement.

La commission tient à souligner que l'ensemble des remarques et avis formulés ci-dessous ne visent en aucun cas à porter un jugement sur le bien-fondé du projet de construction de la MCUR. Elle s'attache simplement à constater, sur un plan purement technique et de présentation, que pour 2010, l'intégration de cet investissement affecte sensiblement la lecture budgétaire du secteur culturel et ne permet pas de déceler clairement, les évolutions et les tendances réelles.

Ainsi, la commission estime que l'intégration du coût de la MCUR dans les autorisations de programme du secteur culture, sport et loisirs peut prêter à confusion car elle gonfle artificiellement la ligne de ce secteur (ce coût représentant tout de même 90 % des AP du secteur). Même s'il est légitime que ce coût figure dans cette rubrique, il n'en demeure pas moins que, de par son montant conséquent, il fausse la lecture de la ligne budgétaire consacrée à la culture en laissant penser à une hausse substantielle des moyens financiers alloués à l'action culturelle proprement dite. En effet, en retirant des autorisations de programme du secteur culture, sport et loisirs, les 67.050 M€ affectés exclusivement à la réalisation de la MCUR, **on ne dispose plus en 2010, en terme de capacité d'engagement**, que de 20.852 M€ contre 23.078 M€ en 2009. Soit une baisse de près de 10 %.

De même, la commission constate que le regroupement de la ligne budgétaire de la culture avec celle du sport et des loisirs fausse l'appréciation des tendances budgétaires pour chacun de ces secteurs. L'analyse ci-dessous illustre ces propos.

Considérées globalement, les autorisations d'engagement en fonctionnement de la culture, du sport et des loisirs accusent une légère baisse (1.6%) alors que les autorisations de programmes en investissement pour ces 3 secteurs sont en hausse de près de 696 %⁵. Or, si l'on s'intéresse uniquement au secteur de la culture, on arrive aux constatations suivantes :

En retirant des **autorisations d'engagement** 2010 du secteur culture, sport et loisirs qui s'élèvent à 13.502 M€, les 3.030 M€ liés à l'aide aux associations sportives, on se retrouve avec un montant de 10.472 M€ pour le secteur de la culture. Or, en 2009, les autorisations d'engagement proposées pour ce secteur étaient de 10.728 M€ (soit en réalité pour l'exercice 2010, une baisse d'environ 2.4 %).

De même, concernant les **autorisations de programme** 2010, qui s'élèvent pour le secteur culture, sport et loisirs à 74.400 M€, si l'on retire les 1.450 M€ réservés pour la construction et la rénovation d'équipements sportifs et les 67.050 M€ dédiés uniquement à la construction de la MCUR, on se retrouve, pour 2010, avec des autorisations de programme réellement dédiées à l'action culturelle d'un montant de 5.9 M€, contre 6.430 M€ en 2009 (soit une baisse de 8.24 %).

⁴ Cf. rapport de présentation, tabl. p. 19-20-21

⁵ Rapport de présentation, tabl. AE/AP p. 18-19

Concernant l'examen du rapport sectoriel pour la culture, la commission formule les remarques suivantes :

Scènes de diffusion

La commission comprend le souhait de la collectivité de voir l'ensemble des partenaires publics s'investir dans le développement culturel de La Réunion, en ne se mobilisant en priorité que sur des projets où la commune d'implantation démontrera son implication. Toutefois, il ne faudrait pas que les contraintes de cofinancement, vu les difficultés économiques auxquelles sont confrontées certaines communes, freinent la création. Il conviendra de prendre en compte l'effort consenti au regard du budget global des communes concernées.

Actions de coopération culturelle avec nos aires de civilisation d'origine

La commission souhaite attirer l'attention de la collectivité sur le caractère réducteur que contient la notion « d'aires de civilisation d'origine », qui lui paraît difficilement compatible dans un rapport à la création, excepté dans le cadre d'une commande.

La commission considère qu'il est essentiel que notre population dispose d'un outil, tel que la MCUR, qui lui permettra d'accéder à la connaissance de son histoire, et dans ce cadre, aux civilisations d'origine. Mais, le caractère multiculturel de la société créole de La Réunion prédisposant les Réunionnais à aller aujourd'hui à la rencontre des différences, de l'autre, de tous les autres, la commission préconise que le soutien de la collectivité aux artistes ne se limite pas aux projets en lien avec les « aires de civilisation d'origine ». La collectivité devrait favoriser la pleine dimension de la créolité réunionnaise et donner aux porteurs de projets, la possibilité d'une ouverture à l'ensemble des cultures du monde.

Développement de l'audiovisuel

La commission prend bonne note des initiatives engagées dans ce domaine par la collectivité, notamment en direction des publics scolarisés et des publics jeunes. Tout en réaffirmant son soutien à cette démarche, elle regrette cependant que les autres composantes de la population soient privées de la possibilité d'avoir accès à la sémiologie de l'image.

Professionnalisation des acteurs culturels

La commission tient à saluer la volonté de la collectivité de continuer à contribuer à la professionnalisation des acteurs de la filière.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

La commission tient, à ce stade de la mandature, à saluer le bilan globalement positif de la collectivité dans ce secteur des Technologies de l'information et de la communication.

Que ce soit sur le plan des orientations stratégiques ou celui de l'accompagnement financier, force est de constater la pertinence des choix retenus lorsque l'on considère le nombre d'entreprises qui se sont développées dans cette filière, les créations d'emploi ainsi que l'existence à ce jour sur l'île, de 7 fournisseurs d'accès à Internet.

Toutefois, la commission attire la vigilance de la collectivité sur la nécessité du travail de contrôle vis-à-vis de son Déléataire de Service Public, notamment en ce qui concerne les pratiques tarifaires. En effet, il en va de l'intérêt des investissements réalisés et de la crédibilité de l'ensemble du travail accompli par la collectivité dans ce secteur qui, depuis son origine, vise à lutter contre les situations de monopoles et à supprimer les écarts de coûts entre les offres locales et celles des régions métropolitaines.

La commission constate avec satisfaction le maintien pour 2010, de moyens budgétaires comparables à ceux de 2009, au profit des Technologies de l'information et de la communication, ce qui devrait permettre de poursuivre la dynamique de développement mise en œuvre.

Les conseillers prennent également bonne note, concernant le projet RAVENAL, que l'absence d'inscriptions budgétaires pour 2010 est due, avant tout, à un retard lié à la situation à Madagascar et non à une remise en question du projet. La commission tient à exprimer son soutien à ce projet qui offre une véritable solution pérenne au désenclavement et à la sécurisation des connexions de l'île.

Par ailleurs, le projet RAVENAL doit permettre, à travers l'ouverture à la concurrence des liaisons de désenclavement numérique de l'île, d'offrir une alternative aux opérateurs locaux, confrontés au surcoût persistant sur la liaison intercontinentale SAFE.

Enfin, la commission est sensible à la démarche de la collectivité d'œuvrer pour l'égalité « D'accès Aux Services » et de contribuer au développement des usages pour tous, notamment à travers le réseau des cybercases. Elle est favorable à cette démarche et relève pour 2010, des capacités budgétaires en hausse en ce qui concerne le « soutien aux organismes ».

Éducation et mobilité

En termes d'analyse, la commission tient à souligner qu'il est difficile de recouper les données budgétaires de la fonction « enseignement » telle que déclinée dans le rapport de présentation avec les éléments chiffrés et contextuels du rapport sectoriel éducation et mobilité. Il aurait été intéressant pour en faciliter la lecture d'expliciter la liaison possible d'autant que la présentation du budget par fonction est désormais finalisée.

Ainsi, le budget régional consacré à l'enseignement (services communs, enseignement second degré – lycées publics et privés, enseignement supérieur, autres services périscolaires et annexes) s'élève en crédits de paiement à 111 403 000 €, soit une très légère augmentation de près de 2 % par rapport à l'exercice précédent.

En capacité d'engagement, ce secteur enregistre une baisse de 5 % et non pas une hausse de 14 % comme indiquée dans le tableau du rapport de présentation (p. 18), l'effort budgétaire étant de 73 935 000 € pour 2010 au lieu de 77 931 800 € en 2009.

Sur le plan sectoriel, la commission note que les priorités définies lors des orientations budgétaires pour **l'Éducation** se voient ici confortées. Celles-ci suffisent-elles cependant pour répondre à l'urgence des retards importants – notamment taux annuel de sortie scolaire sans qualification deux fois plus élevé que dans l'Hexagone et au nombre toujours aussi conséquent d'illettrés – que connaît le système éducatif à La Réunion ? De même, il est regrettable que la collectivité régionale ne cesse d'évoquer les fortes contraintes financières dès lors qu'il s'agit d'éducation. Bien au contraire, la commission appelle la collectivité régionale à miser davantage sur ce secteur afin d'offrir à la jeunesse réunionnaise toutes les chances de réussite scolaire.

Aussi et conformément à l'objectif que s'est fixé la collectivité depuis deux exercices de lutter contre l'échec scolaire, la commission aurait apprécié une intervention forte de la collectivité régionale dans ce domaine. Or, elle constate que l'enveloppe financière consacrée aux **mesures d'accompagnement pédagogique** connaît une forte baisse (416 000 € pour 2010 contre 850 000 € en 2009 en crédits de paiement) sans pour autant préciser le budget des actions de prévention du décrochage scolaire et de lutte contre l'illettrisme.

En outre, s'agissant de la prévention de l'échec scolaire, la commission rappelle la nécessité :

- d'agir dès le plus jeune âge pour éviter les situations de « pré illettrisme » ;
- d'intervenir en dehors du temps scolaire, dans les quartiers par la mutualisation des moyens de l'État et de l'ensemble des collectivités et de s'adresser non seulement aux jeunes en situation de difficultés mais surtout en direction du binôme parent/enfant. Dans ce cadre, l'État et l'ensemble des collectivités devront apporter tout leur soutien aux associations de l'Éducation populaire qui ont l'expertise nécessaire pour approcher et accompagner la cellule familiale ;
- de soutenir davantage le développement d'outils pédagogiques en faveur de la langue maternelle dont la structuration et l'enrichissement sont nécessaires dès le plus jeune âge.

En matière de **restauration scolaire**, la mise en place d'un Programme pluriannuel d'équipement (PPE) de restauration est considérée comme nécessaire dans les orientations budgétaires. La commission s'étonne donc que le démarrage de cette opération ne soit pas

davantage affirmé, le rapport sectoriel indiquant seulement qu'elle « paraît nécessaire ». Dans ces conditions, la commission se demande si le budget indiqué dans le rapport sectoriel au titre des équipements de restauration scolaire des lycées publics s'identifie à cette opération, la collectivité ayant défini plusieurs objectifs dans ce domaine au moment de ses orientations. L'accroissement du nombre de rationnaires étant l'un d'entre eux, le lancement d'un PPE pourrait être l'occasion de repenser le modèle de restauration collective et d'analyser la désaffection des lycéens pour ce mode de restauration, ainsi que l'a préconisé le CCEE lors de son avis sur les orientations budgétaires 2010.

S'agissant du *fonctionnement matériel des lycées*, la recommandation antérieure de la commission d'évaluer les nouveaux dispositifs HQE intégrés aux lycées - non suivie par la collectivité - se justifie désormais au regard des dépenses d'entretien spécifiques constatées pour les lycées bénéficiaires. La collectivité l'a-t-elle prévu dans son projet de budget ?

La commission ayant également invité la collectivité, dans ses avis sur les orientations budgétaires 2010, à être attentive à la mise aux normes et à la sécurisation des installations et autres bâtiments scolaires, elle l'encourage à réaliser une étude sur la possibilité d'un marché global en matière d'hygiène et de sécurité pour 2010 visant à mettre en place un pilotage régional à moindre coût.

Concernant *l'accès aux manuels scolaires*, le budget alloué pour 2010 à cette aide reste identique à celui de 2009. Pour autant et eu égard aux difficultés de gestion rencontrées par les associations de parents d'élèves dans le cadre de cette opération, la commission regrette que le dispositif ne fasse pas l'objet d'une évaluation et d'une réflexion avec l'ensemble des acteurs concernés sur les améliorations à envisager, conformément au souhait du CCEE.

Concernant *l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation*, la commission approuve la volonté de la collectivité régionale de soutenir en partenariat avec l'État et les autres collectivités, les investissements en matière d'infrastructures d'équipements et d'accueil des étudiants.

Elle approuve également la mise en chantier de la Station de l'Observatoire physique de l'atmosphère de La Réunion (OPAR) sur le site du Maïdo.

S'agissant du volet « Mesures d'accompagnement », la commission avait craint lors de son avis sur les orientations 2010 que la collectivité régionale remette en question son soutien aux grandes écoles. Cette inquiétude est avérée, le rapport sectoriel précisant que « *la collectivité étudiera la poursuite du soutien* », ce qui est regrettable. La commission demande à la collectivité régionale de maintenir son soutien pour cette année et, dans ce cadre, d'engager une réflexion avec l'Université de La Réunion concernant le futur des écoles, notamment d'ingénieurs.

La mobilité

La commission a soutenu, à plusieurs reprises, un projet d'observatoire de la mobilité. C'est un projet qui aurait dû être concrétisé au cours de la mandature actuelle. Aussi, la commission se réjouit-elle que cet outil puisse enfin voir le jour. Elle regrette cependant de ne pas trouver plus de précisions sur les modalités financières et de mise en œuvre de cet observatoire.

Dans ce cadre, elle relève également avec intérêt l'inscription d'une nouvelle orientation stratégique visant à rechercher des solutions pour favoriser le retour dans l'île des jeunes Réunionnais diplômés et expérimentés.

Néanmoins pour réaliser toutes ses interventions, la collectivité entend poursuivre son effort financier à peu près au même niveau qu'en 2009. Le budget total alloué à ce secteur s'élève à 10 700 000 € en crédits de paiements et à 10 300 000 € en autorisations d'engagement.

Formation professionnelle et apprentissage

La commission note globalement, pour cet exercice, une plus grande lisibilité du rapport sectoriel ; celui-ci non seulement reprend la même structure que celle des orientations mais en plus, propose pour chaque intervention un chiffrage budgétaire. Elle espère que cette présentation se poursuivra pour les prochains exercices afin de permettre les comparaisons d'une année sur l'autre et d'apprécier plus finement les réalisations.

Néanmoins, quelques incohérences demeurent lorsqu'il s'agit de faire coïncider les chiffres des tableaux du rapport de présentation avec ceux inscrits en conclusion du rapport sectoriel. Aussi, la commission s'en tiendra aux données chiffrées des tableaux du rapport de présentation pour l'analyse globale du budget.

Ainsi, les dépenses pour la formation professionnelle et l'apprentissage qui figurent parmi les compétences majeures du Conseil régional sont globalement en hausse en 2010 :

	BP 2009	Projet de BP 2010	Évolution
AE fonctionnement	84 696 000 €	110 580 000 €	30,6 %
AP investissement	14 924 500 €	13 552 000 €	- 7,7 %
Total AE + AP	99 371 000 €	124 132 000 €	24,9 %
CP fonctionnement	66 502 000 €	93 200 000 €	40,1 %
CP investissement	22 235 000 €	18 576 000 €	- 16,5 %
Total CP	88 737 000 €	111 776 000 €	26 %

Un fléchissement apparaissant en investissement, la commission insiste à nouveau sur la nécessité de tenir le calendrier de réhabilitation et de modernisation des centres de formation et d'apprentissage afin de ne pas mettre à mal la qualité même de l'accueil et de travail des stagiaires.

Par ailleurs, concernant les autres axes d'intervention, la commission constate que l'ensemble des actions déclinées lors des orientations sont globalement abondées. Le budget consacré à l'**apprentissage** reste notamment prépondérant ; il s'élève 26 010 000 € pour 2010. Dans ce cadre, la priorité étant donnée à l'élargissement de l'offre, la commission demande à la collectivité d'être particulièrement attentive à la qualité de l'accueil et de l'encadrement des apprentis rendus extrêmement difficiles dans un territoire peuplé de micro entreprises où souvent le patron est le seul salarié.

S'agissant de l'axe « **Accompagnement du développement de la personne** » auquel le CCEE est particulièrement attaché, la commission insiste sur la responsabilité de la collectivité à laisser toute sa place au développement humain et culturel dans ses plans de formation. Aussi, la commission relève-t-elle avec intérêt le maintien de l'effort régional sur les actions concourant à cet objectif.

Concernant la prévention de l'exclusion et plus particulièrement *la lutte contre l'illettrisme* qui reste un fléau à La Réunion, la commission réitère son encouragement à tout dispositif s'inscrivant dans cet axe. Aussi, s'interroge-t-elle sur les moyens qui sont consacrés cette année aux Ateliers permanents de lutte contre l'illettrisme (APLI), le rapport manquant de clarté sur ce point. En effet, la somme de 575 000 € concerne-t-elle globalement la LCI ou uniquement les actions hors APLI pour lesquelles le même budget est attribué ? En outre, rien ne permet de dire si l'action nouvelle de Français Langue Étrangère en direction des femmes migrantes prévue également dans la LCI est corrélée à une augmentation de budget.

Au-delà de ces actions, la commission rappelle pour sa part la nécessité de développer d'autres types d'interventions, notamment des actions d'accompagnement en direction des parents et enfants en difficulté, dès leur plus jeune âge.

La commission relève par ailleurs avec intérêt que le budget consenti en faveur de la *Validation des acquis de l'expérience* (VAE) est à la hausse : 900 000 € pour 2010 au lieu de 500 000 € l'exercice dernier. La commission s'en réjouit et encourage la collectivité régionale à s'investir davantage dans la mise en place et la consolidation de ce dispositif. Celui-ci contribue en effet énormément à la valorisation du salarié et de son travail. C'est aussi un outil qui favorise la mobilité professionnelle.

Commission 3

Aménagement, Environnement, Déplacement, Sport, Socio-éducatif, Tourisme

Aménagement / Environnement / Déplacements

La commission note que la capacité d'engagement allouée à ce secteur est conséquente, ce qui n'est pas surprenant au regard des compétences obligatoires de la collectivité et des orientations budgétaires qu'elle a adoptées précédemment. Ainsi, la commission ne peut que saluer l'action volontariste du Conseil régional en la matière, notamment en ce qui concerne les énergies renouvelables, ce qui contribuera indéniablement à leur développement et à l'émergence de nouvelles filières.

Toutefois, en ce qui concerne la biodiversité, la commission souhaite une intervention plus forte de la Région visant à améliorer la connaissance de la faune, de la flore et des écosystèmes de La Réunion, en encourageant notamment la multiplicité et l'envergure des projets portés par les associations.

La commission note avec satisfaction la répartition des projets routiers sur l'ensemble de l'île, et non la seule concentration sur les deux grands projets de la mandature, à savoir la route des Tamarins et le tram-train.

Les financements consacrés aux actions en faveur du vélo et à la mise en place de la « voie vélo régionale » méritent un engagement plus affirmé. La commission encourage par conséquent la collectivité à accentuer son intervention dans ce domaine, notamment dans le cadre de la déclinaison future de l'étude « Voie Vélo Régionale ».

Economie générale

La commission apprécie la clarté du rapport sectoriel, conforme aux orientations budgétaires de la collectivité.

Cependant, elle suggère que le Conseil régional engage une réflexion visant à donner un écho plus important aux appels à projet qu'il lance, en suscitant l'émergence d'un plus grand nombre de projets, qu'ils soient portés par des acteurs publics ou privés, dont les associations. À cet égard, il pourrait peut-être contribuer de manière plus significative à l'accompagnement au montage de projets.

Sport

La commission prend acte de l'originalité de cette fin de mandature, à savoir la suppression pure et simple de l'intitulé « socio-éducatif » qui accompagnait jadis le secteur sportif. Ce qui confirme l'inexistence d'une politique socio-éducative régionale.

Convaincue de l'importance d'une déclinaison de l'éducation populaire à l'échelon régional, la commission ne peut que souhaiter que ce secteur bénéficie d'une véritable prise en compte à l'occasion de la prochaine mandature.

En ce qui concerne le sport, la commission déplore la faiblesse des crédits alloués par le Conseil régional qui semble suivre l'État et le Conseil général en la matière. Elle réaffirme donc son souhait d'une réévaluation des interventions régionales dans ce domaine.

Par ailleurs, la commission s'interroge sur la mention qui est faite en introduction du chapitre « Sport » d'un « comité de pilotage ». Cette structure apparaissait déjà dans les orientations budgétaires 2009 de la collectivité sans que ne soient précisés ses contours. La commission souhaite toujours disposer de compléments d'informations à ce sujet (mise en place effective ou non, composition du comité). Par ailleurs, elle réitère son souhait de participer à la mise en place et à la définition des missions de ce comité.

Enfin, la commission souligne un manque de lisibilité sur le plan financier du rapport sectoriel avec, notamment, une confusion du budget culture avec celui du sport et des loisirs (cf. avis de la commission 1).